

14-02-24

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 24 février 2014, à 19 h 36, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Élisabeth Beaudoin (représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire), absence motivée de 19 h 49 à 20 h 43

Noëlla Bourdages

Louise Dionne

Marie-Claude Hamel

Karène Langlois (représentante du comité de parents pour l'ordre primaire)

Lise Lévesque

Pauline Michaud

MM. Daniel Arseneault

Steeve Boucher

Raynald Caissy, vice-président

Gilbert Labrie

Dany Landry

Jean-Maurice Lechasseur

Luc Marcoux

Guy Potvin

Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines

M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

**Absences motivées :**

Jacques Deschênes

Sara Deschênes

Claude Fortin

Sylvain Pleau

14-02-24-200

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucun élève n'est présent à la séance ordinaire du conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

**14-02-24-201 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le sujet abordé dans les questions soumises par le public est le suivant :

- Hausse de la taxation scolaire.

**14-02-24-202 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

M<sup>me</sup> Élisabeth Beaudoin, représentante du comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

**À 19 h 49, M<sup>me</sup> Élisabeth Beaudoin s'absente de la séance.**

**14-02-24-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Période de questions et correspondances des élèves;
- 3.0 Période de questions réservée au public;
- 4.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 5.0 Adoption de l'ordre du jour;

**6.0 Décision**

- 6.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 3 février 2014 :
  - Approbation;
  - Suivis;
- 6.2 Rapport annuel 2012-2013 (Raymond Tudeau et Jean-François Parent);
- 6.3 Modifications à l'entente nationale du personnel enseignant 2010-2015 au regard du paragraphe a) de la clause 5-3.13 et de la liste d'arbitres prévue à la clause 9-2.03 (Rock Bouffard);
- 6.4 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire 2013-2014 (Rock Bouffard);
- 6.5 Adhésion au regroupement d'achat pour l'acquisition du papier d'impression du Centre collégial des services regroupés – Autorisation (Carl Ruest);

- 6.6 Contrat d'entretien ménager à la piscine Pierre-Harvey de l'école Paul-Hubert – Renouvellement (Carl Ruest);
- 6.7 Contrat d'entretien ménager à l'école de Mont-Saint-Louis – Octroi du contrat (Carl Ruest);
- 6.8 Critères de sélection des projets AMT pour 2014-2015 – Adoption (Carl Ruest);
- 6.9 Règles relatives à la nomination des vérificatrices ou vérificateurs externes – Abrogation (Marc Girard);
- 6.10 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances générales de la Commission scolaire (Cathy-Maude Croft);
- 6.11 Déléguées et délégués officiels à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec – Nomination (Raymond Tudeau);
- 6.12 Déléguées et délégués substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec – Nomination (Raymond Tudeau);
- 6.13 Déléguées et délégués au Colloque sur l'éducation publique au Québec de la Fédération des commissions scolaires du Québec – Nomination (Raymond Tudeau);
- 6.14 Demande de financement pour les élections scolaires de novembre 2014 (Raymond Tudeau);
- 6.15 Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016 – Projet de loi numéro 63 (Raymond Tudeau);
- 6.16 Projet de Parc régional de la Rivière-Mitis – Appui (Raymond Tudeau);
- 6.17 Gratuité des services dans les bibliothèques municipales – Appui (Jean-François Parent);
- 6.18 Autorisation de voyages (Jean-François Parent);
- 6.19 Structure administrative – Modification – Adoption **(ajournement du 17 mars 2014)** (Jean-François Parent);
- 6.20 Comité de mise en œuvre des infrastructures sportives – Désignation d'un représentant de la Commission scolaire (Raymond Tudeau);
- 6.21 Programmes de hockey à l'école du Mistral – Reconnaissance et appui à leur maintien et à leur développement (Raymond Tudeau);

## 7.0 Information

- 7.1 Rapport du président;
- 7.2 Rapport du directeur général;

## 8.0 Questions nouvelles

8.1

9.0 Ajournement de la séance (17 mars 2014).

## DÉCISION

### 14-02-24-204 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2014 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

### 14-02-24-205 **RAPPORT ANNUEL 2012-2013**

ATTENDU l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de prendre acte du Rapport annuel de la Commission scolaire des Phares pour l'année 2012-2013, codifié sous le numéro A151, tel que présenté par le directeur général.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

### 14-02-24-206 **MODIFICATIONS À L'ENTENTE NATIONALE DU PERSONNEL ENSEIGNANT 2010-2015 AU REGARD DU PARAGRAPHE A) DE LA CLAUSE 5-3.13 ET DE LA LISTE D'ARBITRES PRÉVUE À LA CLAUSE 9-2.03**

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties nationales le 10 janvier 2014;

ATTENDU que cette entente doit être entérinée au niveau des parties locales;

ATTENDU les documents présentés par M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu d'entériner l'accord en vertu de l'article 9-5.00 qui a pour objet d'amender l'entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente que le paragraphe a) de la clause 5-3.13 et le sous-paragraphe 1) du paragraphe a) de la clause 9-2.03 soient remplacés.

Il est également résolu que M. Jean-François Parent, directeur général, soit mandaté pour signer les documents à cet effet.

**14-02-24-207 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE 2013-2014**

ATTENDU la résolution n° 13-08-14-807;

ATTENDU l'analyse des besoins réalisée par les Services des ressources humaines et l'accord intervenu avec le Syndicat du personnel de soutien scolaire;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de procéder à la modification du plan d'effectifs, telle que présentée ci-dessous :

- Abolir un poste de technicien en éducation spécialisée de 15 h à l'école des Alizés le 3 janvier 2014;
- Créer un poste de technicien en éducation spécialisée de 15 h à l'école de l'Aquarelle le 6 janvier 2014;
- Créer un poste de technicien en éducation spécialisée de 15 h à l'école du Rocher le 30 janvier 2014;

Il est également résolu de faire les modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire 2013-2014 codifié sous le numéro H104-2.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**14-02-24-208 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DU PAPIER D'IMPRESSION DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS – AUTORISATION**

ATTENDU que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres public pour l'achat regroupé de papier d'impression en mars prochain;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commande avec un ou deux fournisseurs pour une durée initiale de 12 mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de 24 mois additionnels;

ATTENDU l'intérêt que porte la Commission scolaire à participer à cet achat regroupé par souci d'économie;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achat du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de son papier d'impression pour une valeur estimée à 120 000 \$ par année pendant un maximum de 3 années.

**14-02-24-209      CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER À LA PISCINE PIERRE-HARVEY DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – RENOUELEMENT**

ATTENDU l'actuel contrat pour la réalisation des services d'entretien ménager à la piscine Pierre-Harvey de l'école Paul-Hubert, contrat détenu par 9206-7206 Québec inc, Les Services DED;

ATTENDU que ce contrat venait à échéance en octobre 2013 et qu'il a été prolongé aux mêmes conditions jusqu'au 28 février 2014;

ATTENDU la négociation de gré à gré tenue au sujet du renouvellement de ce contrat et l'entente qui fût établie;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'accorder à 9206-7206 Québec inc., Les Services DED, le contrat pour la réalisation des services d'entretien ménager à la piscine Pierre-Harvey de l'école Paul-Hubert à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 pour une période ne dépassant pas le 30 juin 2015 au montant de 72 106,92 \$ par année, taxes en sus.

**14-02-24-210      CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DE MONT-SAINT-LOUIS – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU la volonté du sous-traitant de mettre fin à son contrat d'entretien ménager avant terme;

ATTENDU qu'à la suite d'une analyse menée conjointement par les Services des ressources humaines et les Services des ressources matérielles, les services d'entretien ménager à l'école de Mont-Saint-Louis pourraient dorénavant être effectués en régie, par le personnel de la Commission scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014;

ATTENDU la nécessité de convenir rapidement d'une entente avec un autre entrepreneur pour assurer la réalisation des services à cette école jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain;

ATTENDU la négociation de gré à gré tenue avec un entrepreneur intéressé et apte à rendre les services requis jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Dany Landry et résolu d'octroyer le contrat pour la réalisation de l'entretien ménager à l'école de Mont-Saint-Louis, à la firme 9206-7206 Québec inc., Les Services DED, à compter du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2014 pour la somme de 17 583,80 \$, taxes en sus.

**14-02-24-211 CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS AMT POUR 2014-2015 – ADOPTION**

ATTENDU les critères d'évaluation des besoins d'amélioration, de modification et de transformation des bâtiments, dans le cadre du budget d'investissement présenté pour l'année 2014-2015;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'adopter les critères de sélection définis dans le document « Projets d'amélioration, de modification et de transformation des bâtiments – Critères de sélection des priorités pour l'année 2014-2015 », codifié sous le numéro M103-6-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**À 20 h 43, M<sup>me</sup> Élisabeth Beaudoin se joint à la séance.**

**14-02-24-212 RÈGLES RELATIVES À LA NOMINATION DES VÉRIFICATRICES OU VÉRIFICATEURS EXTERNES – ABROGATION**

ATTENDU que le 14 décembre 1998, le conseil des commissaires a adopté par la résolution n° 98-12-14-168, les *Règles relatives à la nomination des vérificatrices ou vérificateurs externes*, document codifié sous le numéro SA-98-12-74 et intégré au Recueil des règles de gestion;

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la *Politique sur l'acquisition des biens et services de la Commission scolaire des Phares*;

ATTENDU que les encadrements législatifs et la *Politique sur l'acquisition des biens et services* font en sorte que l'application des *Règles relatives à la nomination des vérificatrices ou vérificateurs externes* n'est plus requise et pertinente;

ATTENDU les discussions tenues au comité de vérification et au comité plénier;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'abroger le document *Règles relatives à la nomination des vérificatrices ou vérificateurs externes*.

Ce document sera retiré du *Recueil des règles de gestion* de la Commission scolaire des Phares.

**14-02-24-213 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 09 et 12 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales;

ATTENDU qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2014-2015, selon les avis reçus;

ATTENDU que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller M. Guy Turcot, de GT&A gestion de risque inc.;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Phares de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances générales;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel et résolu :

De renouveler l'adhésion de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 09 et 12 pour le renouvellement de ses assurances générales pour l'année 2014-2015;

De mandater la firme GT&A gestion de risque inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme AON, courtiers en assurances en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances en dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

De mandater, s'il y a lieu, la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

De s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme GT&A gestion de risque inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

D'autoriser, M. Jean-François Parent, directeur général, à signer tout document découlant de la présente résolution.



**14-02-24-214 DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS OFFICIELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

Monsieur le président appelle les propositions de mises en candidature à titre de déléguées et délégués officiels à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour l'année 2013-2014 :

- M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages se propose;
- M<sup>me</sup> Pauline Michaud se propose;

ATTENDU qu'en vertu des règlements de la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Commission scolaire des Phares a le droit de désigner quatre personnes comme déléguées auprès de la Fédération;

ATTENDU que le président fait partie d'office des déléguées et délégués officiels à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite que le vice-président fasse partie d'office des déléguées et délégués officiels à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu de nommer, à titre de délégués officiels à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour l'année 2013-2014, les commissaires suivants :

- M. Raymond Tudeau, président;
- M. Raynald Caissy, vice-président;
- M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages
- M<sup>me</sup> Pauline Michaud

Il est également résolu de déléguer ces mêmes personnes au Colloque sur l'éducation publique au Québec de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**14-02-24-215 DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – NOMINATION**

ATTENDU la résolution n° 14-02-24-214;

Monsieur le président appelle les propositions de mises en candidature à titre de déléguées et délégués substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour l'année 2013-2014 :

- M. Dany Landry se propose;
- M. Daniel Arseneault se propose;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel et résolu de nommer à titre de délégués substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour l'année 2013-2014, les commissaires suivants :

- M. Dany Landry, 1<sup>er</sup> substitut;
- M. Daniel Arseneault, 2<sup>e</sup> substitut.

**14-02-24-216 DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS AU COLLOQUE SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE AU QUÉBEC DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – NOMINATION**

ATTENDU les résolutions n° 14-02-24-214 et 14-02-24-215;

ATTENDU que les déléguées et délégués officiels à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec, soit M. Raymond Tudeau, M. Raynald Caissy, M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et M<sup>me</sup> Pauline Michaud sont délégués au Colloque sur l'éducation publique de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de déléguer un autre commissaire pour participer au Colloque sur l'éducation publique 2013-2014 de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de déléguer les personnes suivantes au Colloque sur l'éducation publique de la Fédération des commissions scolaires du Québec :

- M. Raymond Tudeau;
- M. Raynald Caissy;
- M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages;
- M<sup>me</sup> Pauline Michaud;
- M. Dany Landry;
- M. Daniel Arseneault, substitut.

**14-02-24-217 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES DE NOVEMBRE 2014**

ATTENDU que les commissions scolaires ont subi des compressions budgétaires importantes au cours des trois dernières années;

ATTENDU que le projet de loi numéro 63 – *Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016* aura, s'il est adopté, des incidences financières importantes sur le budget 2014-2015 de notre Commission scolaire;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares ne dispose pas de marge de manœuvre financière;

ATTENDU les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU les coûts élevés d'une élection scolaire sur notre territoire qui compte 25 municipalités;

ATTENDU l'importance de supporter la démocratie scolaire;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de financer les frais encourus pour l'organisation et la tenue des élections scolaires de 2014 et de demander aux autres commissions scolaires d'appuyer cette démarche en produisant des résolutions similaires.

Il est également résolu de faire parvenir cette résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'aux députés provinciaux de notre territoire.

**14-02-24-218 LOI SUR LE FINANCEMENT DE CERTAINES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2014-2015 ET 2015-2016 – PROJET DE LOI NUMÉRO 63**

ATTENDU que le 14 novembre 2013, le gouvernement du Québec a mandaté un comité de travail chargé, notamment, d'examiner l'équité et l'efficacité du financement de même que la situation financière des commissions scolaires et de leurs établissements, et ce, en vue de faire des recommandations avant la fin du mois de mai 2014;

ATTENDU que le même jour, le gouvernement a néanmoins déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 63 – *Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016* (ci-après le projet de loi numéro 63);

ATTENDU que le projet de loi numéro 63 s'éloigne des principes d'équité du financement des services scolaires défendus jusqu'ici par la *Loi sur l'instruction publique* et que ce projet de loi est déposé avant même les conclusions du comité de travail chargé pourtant de les étudier;

ATTENDU que le calcul de la réduction de taxe se fait à partir de la subvention de péréquation pour une aide additionnelle que recevait la Commission scolaire et que cette péréquation est inégale d'une commission scolaire à l'autre et ne dépend que de l'évolution de la valeur foncière de son territoire, une donnée qui ne reflète ni les besoins de sa clientèle, ni ses moyens, ni la qualité de ses services ou de son administration;

ATTENDU que le projet de loi numéro 63, tel que déposé, aurait pour effet de mettre en péril le principe d'égalité des chances pour tous les élèves du Québec et la qualité des services offerts à certains élèves du Québec en comparaison avec d'autres;

ATTENDU que le projet de loi numéro 63 ne règle en rien les problèmes d'iniquité fiscale entre les contribuables du Québec, mais qu'au contraire, il crée une nouvelle forme d'iniquité entre les élèves du Québec, selon leur commission scolaire d'appartenance;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu que la Commission scolaire des Phares :

Dénonce le projet de loi numéro 63, *Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016*, et l'iniquité qu'il crée entre les contribuables et les élèves du Québec, selon leur commission scolaire d'appartenance;

Demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de revoir le système de taxation scolaire afin de rétablir l'équité entre les contribuables du Québec avec un taux de taxation unique assorti d'une péréquation par équité pour les élèves du Québec;

Demande au gouvernement du Québec de retirer son projet de loi numéro 63, *Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016*, et d'attendre les conclusions du comité de travail qu'il a lui-même mis en place pour convenir ensuite avec les commissions scolaires d'un nouveau pacte fiscal qui respecte les principes d'équité et d'égalité des chances soutenues jusqu'ici par la société québécoise;

Transmette cette résolution à la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M<sup>me</sup> Marie Malavoy, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, M<sup>me</sup> Josée Bouchard, aux députés provinciaux de notre territoire ainsi qu'à toutes les commissions scolaires du Québec.

**14-02-24-219    PROJET DE PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-MITIS – APPUI**

ATTENDU la volonté de la MRC de La Mitis de créer un Parc régional le long de la Rivière-Mitis à vocation récréative et de conservation;

ATTENDU que la réalisation de ce projet a notamment pour objectif de rendre accessible à la population de nouveaux espaces naturels pour la pratique d'activités récréatives de plein air dans le but d'adopter de saines habitudes de vie et de devenir un support pédagogique pour les jeunes pour diverses activités éducatives;

ATTENDU que les élèves de la Commission scolaire des Phares pourraient bénéficier de ce site lors de sorties éducatives;

ATTENDU la *Politique culturelle* et la *Politique pour un mode de vie physiquement actif* de la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel et résolu de donner un appui favorable à la MRC de La Mitis dans ses démarches entreprises pour la réalisation du Parc régional de la Rivière-Mitis.

**14-02-24-220    GRATUITÉ DES SERVICES DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES – APPUI**

ATTENDU l'importance de la lecture comme élément contributif à la réussite scolaire des élèves;

ATTENDU les différents projets développés à la Commission scolaire des Phares pour favoriser la lecture;

ATTENDU que les bibliothèques publiques sont des lieux d'accès à l'information, aux savoirs et à la connaissance;

ATTENDU que l'accès gratuit à des services de bibliothèque favoriserait vraisemblablement l'accès à un plus grand nombre et inciterait la population en général et les jeunes en particulier à une plus grande fréquentation;

ATTENDU les démarches entreprises par des bibliothécaires auprès des villes de Rimouski et de Mont-Joli afin que l'accès aux services de bibliothèque soit gratuit;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'appuyer ces démarches qui visent à favoriser un accès gratuit aux bibliothèques municipales.

**14-02-24-221 AUTORISATION DE VOYAGES**

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'autoriser les voyages inscrits au document numéro F112-5-1 (13-04).

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**14-02-24-222 COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

ATTENDU la volonté de la Ville de Rimouski de créer le Comité de mise en œuvre des infrastructures sportives – Mandat, composition et échéancier qui aura à procéder aux différentes analyses de faisabilité qui mèneront à la réalisation d'infrastructures sportives d'ici 2020;

ATTENDU qu'un comité provisoire, maintenant dissout, comprenait des représentants de divers organismes, dont la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU que la composition du Comité de mise en œuvre des infrastructures sportives prévoit trois représentants du milieu de l'éducation dont l'un provenant de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'intérêt et la volonté de la Commission scolaire de s'impliquer sur ce comité;

ATTENDU que le directeur général, M. Jean-François Parent, a participé aux travaux d'un comité provisoire;

Il est proposé par M. Dany Landry et résolu de désigner le directeur général, M. Jean-François Parent, comme représentant de la Commission scolaire des Phares pour siéger sur le Comité de mise en œuvre des infrastructures sportives.

**14-02-24-223 PROGRAMMES DE HOCKEY À L'ÉCOLE DU MISTRAL – RECONNAISSANCE ET APPUI À LEUR MAINTIEN ET À LEUR DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU la volonté de Hockey Bas-Saint-Laurent d'amorcer une réforme dans la structure du hockey dans le Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que cette volonté de procéder à une réforme est en partie fondée sur la préoccupation de Hockey Bas-Saint-Laurent qui constate une baisse du nombre de joueurs au niveau Pee-Wee et Bantam dans la région;

ATTENDU que des programmes de hockey existent à l'école du Mistral depuis l'année scolaire 1999-2000;

ATTENDU que ces programmes ont été créés pour répondre aux besoins des jeunes de la région;

ATTENDU que l'école du Mistral a développé une expertise importante dans ces programmes;

ATTENDU le niveau d'excellence atteint en termes de réussites académiques et sportives dont les nombreuses récompenses obtenues au cours des saisons et des championnats en sont le témoignage;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a d'ailleurs confirmé cette expertise et reconnu le besoin de maintenir ces programmes en octroyant la reconnaissance du programme sports-études jusqu'en 2016;

ATTENDU que la reconnaissance par le MELS, des programmes sports-études n'est pas à elle seule gage de pérennité des programmes de hockey à l'école du Mistral;

ATTENDU que l'école du Mistral souhaite poursuivre le développement de ces programmes pour encore mieux répondre aux besoins des jeunes qui y ont accès;

ATTENDU que ces programmes offerts à l'école du Mistral représentent un acquis et que leur retrait irait à l'encontre de l'intérêt des jeunes qui y ont accès;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares reconnaît la pertinence et la nécessité de conserver ces programmes à l'école du Mistral, et ce, dans l'intérêt des jeunes;

ATTENDU que ces programmes ont fait leur preuve au fil des ans et qu'il est dès lors inconcevable d'envisager de les retirer;

ATTENDU que des rencontres ont eu lieu au sein des instances qui composent Hockey Bas-Saint-Laurent et qu'un processus de consultation est actuellement en cours;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu :

Que la Commission scolaire des Phares réitère la nécessité et la pertinence de maintenir les programmes de hockey à l'école du Mistral à Mont-Joli;

Que la Commission scolaire des Phares encourage le développement de ces programmes à l'école du Mistral à Mont-Joli;

Que la Commission scolaire des Phares s'oppose à toute décision qui aurait comme conséquence de faire perdre des acquis ou de mettre en péril des programmes de hockey qui répondent adéquatement aux besoins des jeunes et qui sont reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**14-02-24-224 INFORMATION**

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président;
- b) Rapport du directeur général.

**14-02-24-225 QUESTIONS NOUVELLES**

Aucun sujet n'est soumis.

**14-02-24-226 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 21 h 35, il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu d'ajourner la présente séance au lundi 17 mars 2014 à 19 h 30.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE





**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES****CONSEIL DES COMMISSAIRES****SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2014**

<b>NUMÉRO DE RÉOLUTION :</b>	<b>TITRE :</b>
14-02-24200	période de questions et correspondance des élèves
14-02-24201	période de questions réservée au public
14-02-24202	période réservée aux commissaires parents
14-02-24203	adoption de l'ordre du jour
14-02-24204	procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2014 – approbation et suivis
14-02-24205	rapport annuel 2012-2013
14-02-24206	modifications à l'entente nationale du personnel enseignant 2010-2015 au regard du paragraphe a) de la clause 5-3.13 et de la liste d'arbitres prévue à la clause 9-2.03
14-02-24207	modification au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire 2013-2014
14-02-24208	adhésion au regroupement d'achat pour l'acquisition du papier d'impression du centre collégial des services regroupés – autorisation
14-02-24209	contrat d'entretien ménager à la piscine pierre-harvey de l'école paul-hubert – renouvellement
14-02-24210	contrat d'entretien ménager à l'école de mont-saint-louis – octroi du contrat

14-02-24211	critères de sélection des projets amt pour 2014-2015 – adoption
14-02-24212	règles relatives à la nomination des vérificatrices ou vérificateurs externes – abrogation
14-02-24213	adhésion au regroupement d'achat pour les assurances générales de la commission scolaire
14-02-24214	déléguées et délégués officiels à l'assemblée générale de la fédération des commissions scolaires du québec
14-02-24215	déléguées et délégués substitués à l'assemblée générale de la fédération des commissions scolaires du québec – nomination
14-02-24216	déléguées et délégués au colloque sur l'éducation publique au québec de la fédération des commissions scolaires du québec – nomination
14-02-24217	demande de financement pour les élections scolaires de novembre 2014
14-02-24218	loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016 – projet de loi n° 63
14-02-24219	projet de parc régional de la rivière-mitis – appui
14-02-24220	gratuité des services dans les bibliothèques municipales – appui
14-02-24221	autorisation de voyage
14-02-24222	comité de mise en œuvre des infrastructures sportives – désignation d'un représentant de la commission scolaire

14-02-24223	programmes de hockey à l'école du mistral – reconnaissance et appui à leur maintien et à leur développement
14-02-24224	information
14-02-24225	questions nouvelles
14-02-24226	ajournement de la séance